

# CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

## pôle métropolitain

### Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical Séance du vendredi 10 octobre 2025

#### DCS34-2025

Le 10 octobre 2025, à 12h, le Comité Syndical SOCLE, régulièrement convoqué le 10 octobre 2025, s'est réuni, dans sa composition prévue à l'article 4-1.3 des statuts du pôle métropolitain, à l'Hémicycle de Caen la mer, sur convocation adressée à ses membres par Monsieur Emmanuel RENARD, Président.

Nombre de délégués  
en exercice : 72  
Quorum requis : 36

Présents : 37  
Pouvoirs : 16  
Votants : 53

Excusés : 15

Date de convocation :  
02/10/2025

#### Étaient présents :

**Communauté Urbaine Caen la mer** : Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Fabrice DEROO, M. Michel LAFONT, M. Stéphane LE HELLEY, M. Jean-Marc PHILIPPE, Mme Dorothee PITOIS, M. Emmanuel RENARD, Mme Ghislaine RIBALTA, M. Pierre SCHMIT, M. Pascal SERARD, Mme Laurence TROLET, Mme Béatrice TURBATTE, M. Joël BRUNEAU (délégué suppléant), M. Patrick LECAPLAIN (délégué suppléant)

**Communauté de communes Cingal – Suisse Normande** : M. Jean-Claude BRETEAU, M. Pierre BRISSET, M. Eric DELACRE, M. Jacky LEHUGEUR, M. Didier MAZINGUE

**Communauté de Communes Cœur de Nacre** : M. Philippe CHANU, M. Thierry LEFORT, M. Patrick LERMINE, M. Thomas DUPONT-FEDERICI (délégué suppléant)

**Communauté de communes Pays de Falaise** : M. Jacques LE BRET, M. Jean-Philippe MESNIL

**Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon** : M. Michel BANNIER, M. Gilbert DUVAL, M. Bernard ENAULT, M. Rémy GUILLEUX, M. Jean-Luc MOTTAIS, Mme Martine PIERSIELA, M. Jérôme LEBOUTEILLER (délégué suppléant), M. Jean-Louis MALAQUIN (délégué suppléant)

**Communauté de communes Val es Dunes** : Mme Ann BAUGAS, Mme Sophie DE GIBON, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Patrice MARTIN

#### Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

**Communauté Urbaine Caen la mer** : M. Romain BAIL (pouvoir à Mme Béatrice TURBATTE), M. Christian DELBRUEL (pouvoir à M. Pierre SCHMIT), M. Dominique GOUTTE (pouvoir à Mme Ghislaine RIBALTA), M. Nicolas JOYAU (pouvoir à Mme Laurence TROLET), M. Aristide OLIVIER (pouvoir à M. Fabrice DEROO), M. Michel PATARD-LEGENDRE (pouvoir à M. Stéphane LE HELLEY)

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ  
PUBLIC POUR UNE « ETUDE  
D'OPPORTUNITÉ POUR LA  
CREATION D'UNE  
LEGUMERIE-CONSERVERIE  
SUR LE TERRITOIRE DE  
CAEN NORMANDIE  
METROPOLE »**

DCS34-2025 : Attribution du marché public pour une « étude d'opportunité pour la création d'une légumerie-conserverie sur le territoire de Caen Normandie Métropole »

**Communauté de communes Cingal Suisse Normande** : M. Patrick MOREL (pouvoir à M. Eric DELACRE), Mme Elisabeth MAILLOUX (pouvoir à M. Didier MAZINGUE), Mme Isabelle ONRAED (pouvoir à M. Jacky LEHUGEUR)

**Communauté de communes Cœur de Nacre** : M. Jean-Luc GUINGOUAIN (pouvoir à M. Patrick LERMINE), Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX (pouvoir à M. Thierry LEFORT)

**Communauté de communes Pays de Falaise** : M. Norbert BLAIS (pouvoir à M. Jean-Philippe MESNIL), Mme Clara DEWAELE (pouvoir à M. Jacques LE BRET)

**Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon** : M. Henri GIRARD (pouvoir à M. Bernard ENAULT)

**Communauté de communes Vas es Dunes** : M. Laurent DECLERCK (pouvoir à M. Patrice MARTIN), Mme Régine ENEE (pouvoir à Mme Marie-Françoise ISABEL)

**Etaient excusés :**

**Communauté Urbaine Caen la mer** : M. Christian CHAUVOIS, M. Xavier DUHAMEL, M. Sébastien FRANCOIS, M. Yannick GERNY, M. Pascal JOUIN, M. Christian LE BAS, M. Thierry RENOUF, Mme Micheline LECHARTIER (déléguée suppléante), M. Richard MAURY (délégué suppléant)

**Communauté de communes Cœur de Nacre** : M. Patrick DUBOIS, Mme Elise MACKOVIACK (déléguée suppléante)

**Communauté de communes Pays de Falaise** : Mme Clara DEWAELE, M. Hervé MAUNOURY

**Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon** : M. Alain GOBE, M. Hubert PICARD

## **ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC POUR UNE « ETUDE D'OPPORTUNITE POUR LA CREATION D'UNE LEGUMERIE-CONSERVERIE SUR LE TERRITOIRE DE CAEN NORMANDIE METROPOLE »**

### **Exposé :**

Le Pôle métropolitain porte pour le compte de ses EPCI membres un Projet alimentaire territorial (PAT) dont le programme d'actions a été adopté en 2022.

Le PAT doit contribuer à soutenir par différents leviers une agriculture diversifiée, aux productions de qualité, valorisées autant que possible sur le territoire.

En ce sens, faciliter l'utilisation de produits de qualité issus de l'agriculture de proximité dans les établissements de restauration collective (cantines scolaires notamment) est un des enjeux du PAT.

Certains territoires recourent à une légumerie-conserverie pour fournir des cuisines de restauration collective en légumes et fruits frais, prêts à cuisiner. Ce type d'équipement n'existe pas dans le Calvados pour de la préparation de légumes diversifiés à destination de la restauration collective (publique et privée).

Une légumerie-conserverie serait un moyen :

- de mieux connecter la restauration collective du territoire à l'agriculture de proximité,
- d'améliorer le score EGALIM des établissements (part de produits durables et de qualité tels que définis par la loi EGALIM),
- d'améliorer également la valorisation de la production locale auprès de la restauration commerciale et des particuliers (habitants et touristes).

C'est pourquoi il a été demandé au Pôle métropolitain de commander une étude permettant de mesurer l'intérêt et la viabilité économique d'une légumerie-conserverie, qui serait implantée sur le territoire métropolitain, avec un rayonnement (approvisionnements et débouchés) envisagé à l'échelle départementale (l'étude devant étudier le dimensionnement de l'outil).

Un dossier de consultation des entreprises a été préparé durant l'été et publié via une consultation publique le 5 septembre 2025 sur la plateforme e-marchéspublics, pour un montant inférieur à 90000€ HT.

Dans le cadre du Fonds vert PCAET, le Pôle métropolitain a sollicité une subvention de l'Etat à hauteur de 54 361,61 €, pour cofinancer la réalisation de cette étude. La subvention a été obtenue en septembre 2025.

L'attributaire du marché devra réaliser la mission dans un délai de 18 mois. La gouvernance du Pôle métropolitain et des EPCI membres sera associée aux différentes phases de l'étude via un Comité de pilotage prévu au cahier des charges.

**Proposition :**

Il est proposé :

- D'APPROUVER l'objet de la consultation publique et son calendrier décrits ci-dessus.
- D'AUTORISER le Président à signer les documents permettant de notifier l'attribution du marché d'étude d'opportunité pour la création d'une légumerie-conserverie.

**Vote :**

VU le Code la commande publique, et notamment son article L2123-1,

CONSIDERANT que le plan d'actions du PAT Caen Normandie Métropole contient un axe « Favoriser l'approvisionnement local en restauration collective des collectivités »,

CONSIDERANT que le présent marché a fait l'objet d'une procédure correspondant au montant maximum de 90 000€ HT,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** l'objet de la consultation publique décrit en exposé de la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Président à signer les documents permettant de notifier l'attribution du marché d'étude d'opportunité pour la création d'une légumerie-conserverie, et tout acte en découlant.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise en préfecture.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance,



Ghislaine RIBALTA

Le Président,



Emmanuel RENARD



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

*DCS34-2025 : Attribution du marché public pour une « étude d'opportunité pour la création d'une légumerie-conserverie sur le territoire de Caen Normandie Métropole »*